

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4037

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Programme d'intérêt général (PIG) énergie - Convention d'opération avec l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la Commune de Vénissieux et PROCIVIS

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4037**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Programme d'intérêt général (PIG) énergie - Convention d'opération avec l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la Commune de Vénissieux et PROCIVIS**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du plan climat, la Communauté urbaine de Lyon a souhaité conduire diverses expérimentations en appui à la construction d'un modèle de réhabilitation performante pour lutter contre la vulnérabilité et la précarité énergétique des ménages.

La Commune de Vénissieux a été retenue pour éprouver les solutions techniques, sociales, financières et juridiques pour l'éco rénovation des immeubles d'habitation, en particulier en copropriétés.

L'étude pré-opérationnelle réalisée en 2011-2012 en lien avec la Commune de Vénissieux et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) a conclu à la faisabilité d'un programme d'intérêt général (PIG) pour favoriser la réhabilitation énergétique des logements privés de Vénissieux.

Le périmètre opérationnel correspond globalement à 3 grands secteurs au sud de la Commune de Vénissieux : centre-ville élargi jusqu'à la gare, les Minguettes et Max Barel/Charréard/Pasteur.

L'objectif du PIG énergie de Vénissieux est l'amélioration des performances énergétiques des logements du parc privé de plus de 15 ans en :

- maintenant la vocation sociale du parc privé (propriétaires occupants modestes et très modestes, copropriétés fragilisées, conventionnement avec ou sans travaux),
- luttant contre les situations de précarité énergétique et en contenant le coût du logement pour les ménages,
- limitant les effets d'augmentation du coût des énergies,
- réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en lien avec les objectifs du plan climat.

Le niveau bâtiment basse consommation (BBC) rénovation avec un programme global de travaux sera recherché chaque fois que cela semblera réaliste.

Le PIG aura une durée de 5 ans. Durant cette période, en croisant les résultats de l'étude pré-opérationnelle et les objectifs définis ci-dessus, on peut estimer qu'un volume de 1 400 logements en copropriété (soit une quinzaine de copropriétés) et environ 300 logements individuels (dont une cinquantaine de maisons) feront potentiellement l'objet de travaux.

Le système d'aides proposé varie en fonction du statut d'occupation et des plafonds de ressources des propriétaires avec des aides au syndicat de copropriétaires et des aides individuelles pour aider les propriétaires qui en ont le plus besoin.

Le dispositif varie également en fonction de l'objectif de performance énergétique (BBC rénovation ou BBC rénovation compatible).

Les propriétaires bailleurs ne sont pas la cible privilégiée du PIG, mais ils seront aidés s'ils font le choix de conventionner leur logement locatif suivant les règles en vigueur dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et du plan climat.

Les principes de financement sont récapitulés de la manière suivante :

Aide aux travaux pour les syndicats de copropriété et propriétaires occupants :

Niveau de performance énergétique	Partenaires financiers	Nature et montants des aides				
		Copropriété travaux en parties communes				Maison ou logement individuel travaux en parties privatives
		Aide au syndicat		Aide individuelle		aide individuelle
		Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) Copropriété (Bâtiment basse consommation (BBC) rénovation uniquement)	Hors OPAH Copropriété	OPAH Copropriété (BBC rénovation uniquement)	Hors OPAH Copropriété	
BBC rénovation	Agence nationale de l'habitat (ANAH)	45 % sans plafond			45 à 60 % de 20 k€ selon niveau de ressource	35 à 50 % de 20 k€ selon niveau de revenu
	ANAH ingénierie	50 % des études et diagnostics				
	Communauté urbaine de Lyon - plan climat	2 500 € par logement	2 500 € par logement			2 500 €
	Communauté urbaine de Lyon - programme d'intérêt général (PIG) énergie	1 500 € par logement			500 à 1 000 € selon niveau de revenu	1 500 €

	Commune de Vénissieux - PIG énergie	1 500 € par logement	2 000 € par logement		500 à 1 000 € selon niveau de revenu	1 500 €
	Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) - prime syndicat	1 500 € par logement				
	FART (*)			3 100 € ou 4 500 € pour 2 ans	3 100 ou 4 500 € pour 2 ans	
BBC compatible	ANAH				35 à 50 % de 20 k€ selon niveau de revenu si 25 % éco énergie	35 à 50 % de 20 k€ selon niveau de revenu si 25 % éco énergie
	Communauté urbaine - plan climat					
	Communauté urbaine - PIG énergie				500 € selon niveau de revenu	500 € selon niveau de revenu
	Commune de Vénissieux - PIG énergie		1 000 € par logement		500 € selon niveau de revenu	500 € selon niveau de revenu
	FART (*)				3 100 ou 4 500 € pour 2 ans	3 100 ou 4 500 € pour 2 ans

* Agence nationale de l'habitat (ANAH) + Communauté urbaine de Lyon + Département

Les engagements des partenaires sont les suivants :

Le PIG énergie de Vénissieux se fixe comme objectif d'accompagner les copropriétés et propriétaires volontaires pour entrer dans une démarche performante d'économie d'énergie.

A l'issue de la phase d'étude, 5 copropriétés (700 logements) et une centaine de logements individuels ont été identifiés comme étant susceptibles de faire l'objet de travaux dans les 5 ans à venir. Les enveloppes financières du PIG énergie ont été déterminées sur ces bases.

Les partenaires financiers s'engagent à tout mettre en œuvre (y compris par voie d'avenant) pour mobiliser les moyens qui permettront d'intégrer de nouvelles copropriétés dans le dispositif.

D'ores et déjà, sur la durée du PIG énergie de Vénissieux :

- l'ANAH s'engage à réserver une enveloppe financière d'un montant de 9 420 100 €,

- la Communauté urbaine s'engage à réserver une enveloppe financière d'un montant maximum 2 638 500 € dont 1 477 500 € au titre du plan climat.

Les crédits PIG énergie de Vénissieux de la Communauté urbaine et de l'ANAH seront intégrés à la convention de délégation des aides à la pierre et à la convention de gestion des aides de l'ANAH ou leurs avenants qui sont votés annuellement par le Conseil de communauté,

- la commune de Vénissieux, pour sa part, s'engage à réserver une enveloppe financière d'un montant maximum 1 260 000 €.

Pour la durée de l'opération, la Communauté urbaine a mis en place une équipe opérationnelle, le marché a été confié en septembre 2011 à l'Association pour la rénovation immobilière (ARIM) du Rhône ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la mise en œuvre du programme d'intérêt général (PIG) énergie de Vénissieux et le système d'aides afférent,

b) - la convention d'opération à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Vénissieux, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et PROCIVIS de mi 2013 à mi 2018, soit pour une durée de 5 ans.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.